



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Feuille de route 2022-2023 Comité local de cohésion des territoires (CLCT)



ÉDITO 2023

Mesdames, Messieurs,

L'ANCT (Agence nationale de cohésion des territoires) a été créée par la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019, afin de « conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets [...] ». Si les besoins d'accompagnement émis par les collectivités territoriales peuvent trouver une réponse localement, les collectivités sont orientées vers un opérateur local de l'ingénierie. A défaut d'offre disponible, le besoin exprimé fait l'objet d'une saisine de l'ANCT pour plus de précisions, consultez la [plaquette ANCT](#).

Le Comité local de cohésion territoriale (CLCT), créé par l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2020, constitue un lieu privilégié de réflexion, de partage d'informations au niveau départemental. Il a plusieurs vocations :

- informer les élus et partenaires locaux sur l'activité de l'agence et sur son bilan au niveau local et au niveau national ;
- orienter les travaux de l'agence dans le département et définir une feuille de route locale ;
- identifier les ressources en ingénierie mobilisables localement et coordonner les différentes parties prenantes afin que chacun agisse de façon complémentaire pour que l'ensemble des besoins en ingénierie soient couverts.

Après une réunion le 30 septembre 2021 à Morhange, le CLCT s'est tenu le 14 octobre 2022 à Thionville, dans un format que j'ai souhaité élargi, associant, en plus des membres dits traditionnels (représentants de l'État et de ses établissements publics, représentants des collectivités locales et institutions, structures ou opérateurs de l'ingénierie, parlementaires, etc.), les présidents des EPCI et les maires des communes des programmes « action cœur de ville » et « petites villes de demain ».

Il a été organisé selon une méthode « participative » visant à favoriser la concertation, avec des ateliers de travail centrés sur 5 grandes thématiques d'actualité : la transition écologique (la question de la ressource en eau), la sobriété foncière, la cohésion des territoires - coopérations transfrontalières et inter-territoriales (la gouvernance), la participation citoyenne et la reconquête de l'activité en centre-ville/centre-bourg. Vous trouverez dans cette feuille de route les éléments de synthèse qui sont issus de ces échanges.

Ce document sera enrichi des échanges qui se tiendront lors des prochains CLCT et constituera ainsi un socle de connaissances et de réflexions communes partagées entre l'État, les collectivités locales et l'ensemble des partenaires, qui auront vocation à être approfondies au sein du réseau des acteurs de l'ingénierie animé par les services de la direction départementale des territoires (DDT) de la Moselle.

À la lumière de ces premiers éléments et en qualité de membres et partenaires du CLCT, je vous invite, d'ores et déjà, à faire part à mes services des thématiques que vous souhaiteriez voir aborder à l'occasion d'un prochain comité.

Laurent Touvet,
Préfet de la Moselle

THÉMATIQUE 1

Mettre en oeuvre la transition écologique

FOCUS SUR LA QUESTION DE LA RESSOURCE

Problématique

Les principales problématiques relevées en Moselle concernent la sécheresse (passage en 2022 en niveau « crise »), la qualité de l'eau malgré un déploiement de stations d'épuration sur les territoires, et paradoxalement la quantité d'eau disponible (eaux d'exhaure) qui peuvent générer des conflits d'usage (notamment domestiques, agricoles, industriels).

Les principaux enjeux identifiés

- une amélioration du **rendement des réseaux** : en Moselle 242 collectivités ont un rendement d'alimentation en eau potable inférieur à 85 %, représentant 5 millions de m³ économisables ;
- une valorisation des 9 millions de m³ des **eaux d'exhaure** du bassin houiller, qui nécessite de fédérer l'ensemble des acteurs (Etat, agence de l'eau, collectivités, agriculteurs, industriels, usagers, etc.) ;
- une **simplification administrative** dans le domaine de la maîtrise foncière ;
- une temporalité des projets d'investissements publics en rapport avec l'urgence climatique ;
- la **formation et la montée en compétences** dans le domaine de l'eau afin de disposer de ressources internes « expertes ».

Les besoins d'accompagnement identifiés

- travailler à la **récupération des eaux** (usées, pluviales) et à une meilleure infiltration dans les sols des eaux, qui soient en lien avec les nouvelles manière d'aménager les espaces ;
- garantir des **financements pluriannuels**, afin d'accompagner la planification écologique des collectivités ;
- réaliser une **campagne de sensibilisation** aux enjeux de la ressource en eau à destination du grand public, et des agents publics ;
- effectuer une **communication** permettant une plus grande lisibilité de certaines missions de l'État (ex : actions et missions de la police de l'eau) ;
- des **informations** sur les sources de financements mobilisables en matière de ressource en eau.

Exemples d'actions mises en œuvre :

- CCPHVA : recours au numérique et à des capteurs mesurant la qualité de l'eau.
- Metz et Metz métropole : accompagnement de l'Aguram sur la préservation et renforcement des trames vertes et bleues, lutte contre les îlots de chaleur et la pollution de l'air,
- renforcement de la biodiversité, redonner une place à l'eau et améliorer le cadre de vie
- Diagnostics environnementaux (Aguram) et intégration des enjeux dans les documents d'urbanisme, diagnostic de vulnérabilité des territoires pour l'orientation du PCAET.
- Les SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) - bassin houiller et bassin ferrifère – ou encore de manière générale, les initiatives des collectivités pour l'utilisation des eaux pluviales et en garantir une meilleure infiltration dans les sols (projets de végétalisation, aménagement de mares ou zones humides, etc.).

Structures identifiées pour un possible accompagnement

- ANCT : contacter la préfecture ou les sous-préfectures/ la DDT ou ses délégations territoriales : beatrice.mougel@moselle.gouv.fr / lisa.eder@moselle.gouv.fr / ddt@moselle.gouv.fr
- Agence de l'eau Rhin Meuse : Sarah Walter - sarah.walter@eau-rhin-meuse.fr
- Office français de la biodiversité : sd57@ofb.gouv.fr
- Banque des territoires : Cyril.mangin@caissedesdepots.fr - Tom.grillot@caissedesdepots.fr - Delphine.untersinger@caissedesdepots.fr
- CEREMA : Vincent Rémy - vincent.remy@cerema.fr
- AGURAM : contact@aguram.org / Marion Suaire - msuaire@aguram.org
- CAUE57 : contact@caue57.com / arnaud.spet@caue57.com
- MATEC : contact@matec57.fr

Pour aller plus loin :

Les aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
<https://www.eau-rhin-meuse.fr/nos-aides>

Financer l'eau par l'eau :
<https://www.eaufrance.fr/financer-leau-par-leau>

Transitions énergétiques et climatiques / TVB et Nature en ville (extraits des expertises de l'AGURAM) :
https://www.aguram.org/wp-content/uploads/2023/01/07-08_AGURAM_Expertises_transition_TVB-nature-en-ville.pdf

THÉMATIQUE 2

La sobriété foncière

Problématique

La gestion économe des sols n'est pas un sujet nouveau pour les pouvoirs publics, notamment depuis la loi SRU, en érigant le renouvellement urbain en contrepoint à l'étalement urbain.

Le foncier nu constructible reste un des principaux vecteurs du développement urbain et de l'aménagement des territoires.

Plus simple à mobiliser que le foncier déjà bâti, il a engendré une forte croissance de l'urbanisation sur l'ensemble du territoire national à l'origine de la plupart des problématiques relatives à l'étalement urbain et bien connues des urbanistes : imperméabilisation des sols, étirement des réseaux et des infrastructures, dilution des fonctions résidentielles et fragilisation des centralités, accessibilité à l'emploi, allongement des distances et des temps de transports et consommations d'énergies fossiles induites, etc.

La loi Climat et Résilience d'août 2021 passe d'une obligation de moyen, « mettre en œuvre les conditions nécessaires... » pour reprendre l'ancien code de l'urbanisme, à une obligation de résultat : réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels agricoles et forestiers à horizon 2030 avant d'atteindre la zéro artificialisation nette en 2050. En d'autres termes, ne plus considérer le foncier nu comme une ressource facile et de premier choix pour l'urbanisation.

Les besoins d'accompagnement identifiés

- les données disponibles : démographie, occupation, potentiel foncier sur lequel appuyer une planification. Les outils à disposition ne sont pas forcément suffisants (cadastre). L'outil PLUi reste problématique, car il nécessite d'obtenir un consensus de gouvernance sur un projet de territoire partagé
- la pédagogie : l'acceptabilité des modes de vies et des modes d'habiter par les habitants pour initier un changement de modèle.
- les moyens humains et financiers mobilisables pour les opérations de réhabilitation des friches sont complexes, souvent déficitaires et qui s'inscrivent dans des temporalités longues.
- les outils fiscaux à disposition des élus pour encourager la réhabilitation des logements et des locaux vacants
- la formation des acteurs : citoyens, élus, État, aménageurs, secteur privé, etc.

Pour mener à bien cette politique publique de sobriété foncière, il faut faire coïncider les acteurs privés de l'aménagement, les acteurs institutionnels, les élus et la population sur une stratégie commune de projet.

Pour cela, il y a un besoin de formation (connaître), d'accompagnement dans la mise en place de la concertation/sensibilisation des acteurs (partager) et de mise en cohérence et de développement des outils fiscaux et financier (rendre faisable).

Exemples d'actions mises en œuvre :

- collège épiscopal de Bitche : création d'un pôle santé et social, tourné notamment vers les personnes âgées.
- projet Rive Gauche à Thionville : réhabilitation d'une friche en secteur urbain avec la création de logements, de commerces, d'activités et de services.
- Sierck-les-Bains : démolition de l'ancien hôpital et requalification des abords du château pour renforcer l'attractivité touristique.
- Amnéville – Rombas (Portes de l'Orne) : travaux de l'Agrafe paysagère, travaux de réhabilitation des clos-couverts des anciens bâtiments industriels (bâtiments de syndicats et bâtiments Energie).
- Communauté de commune de l'Arc Mosellan : étude de stratégie foncière et d'identification de périmètres à enjeux sur l'ensemble du territoire.
- CC Rives de Moselle : analyse des enjeux fonciers à l'échelle d'un EPCI préalable à la mise en place d'une stratégie foncière (Aguram)
- CC de Mad-et-Moselle (potentiel de désimperméabilisation)
- Metz et Metz métropole : observatoire des gisements fonciers pour l'habitat dans les quartiers messins, et propositions de stratégies foncières pour développer l'agriculture périurbaine au sein de la métropole (Aguram)

Structures identifiées pour un possible accompagnement

- ANCT : contacter la préfecture ou les sous-préfectures/ la DDT ou ses délégations territoriales : beatrice.mougel@moselle.gouv.fr / lisa.eder@moselle.gouv.fr / ddt@moselle.gouv.fr
- Agence de l'eau Rhin Meuse : Sarah Walter - sarah.walter@eau-rhin-meuse.fr
- Office français de la biodiversité : sd57@ofb.gouv.fr
- Banque des territoires : Cyril.mangin@caissedesdepots.fr - Tom.grillot@caissedesdepots.fr - Delphine.untersinger@caissedesdepots.fr
- CEREMA : Vincent Rémy - vincent.remy@cerema.fr
- AGURAM : contact@aguram.org / Marion Suaire - msuaire@aguram.org
- CAUE57 : contact@caue57.com / arnaud.spet@caue57.com
- MATEC : contact@matec57.fr

Pour aller plus loin :

Le ZAN, avancement et enjeux pour sa mise en œuvre :

https://www.adcf.org/files/AdCF-Direct/1062/Focus_ZAN_Web.pdf

Ressources sur le ZAN à l'ADEME :

<https://experimentationsurbaines.ademe.fr/territoires-zero-artificialisation-nette/>

Guide pratique pour limiter l'artificialisation des sols :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20complet.pdf>

Le foncier économique à l'heure de la sobriété foncière :

https://www.adcf.org/files/AdCF-Direct/1063/Focus_FONCIER_ECO_web.pdf

La sobriété foncière, une opportunité pour les entreprises.

<https://www.adira.com/wp-content/uploads/guide-sobriete-fonciere-adira-alsace.pdf>

Territoires pilotes de sobriété foncière Anticiper, repérer, expérimenter :

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-08/guide_tpsf_def.pdf

Atlas des friches : base de données constituée par l'Établissement public foncier de Grand Est (EPFGE) et les agences d'urbanisme lorraines (Agape, Aguram, Scalen) dans le cadre de l'observatoire régional des friches :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/observatoire-des-friches-en-lorraine/>

Urbanvitaliz : un service public gratuit d'appui aux petites collectivités pour la reconversion des friches, en lien avec les objectifs de sobriété foncière.

<https://urbanvitaliz.fr/>

Urbansimul : un outil pour analyse les dynamiques immobilières et identifier les gisements fonciers.

<https://urbansimul.cerema.fr/>

6 schémas pour mieux comprendre la loi Climat et Résilience :

<https://www.aguram.org/aguram/hors-serie-carnet-dactualite-6-schemas-pour-comprendre-le-volet-urbanisme-de-la-loi-climat-resilience/>

Les carnets d'actualité de l'AGURAM (décryptage réglementaire d'informations récentes à destination des élus et acteurs de la planification territoriale). Focus sur la loi Climat & résilience :

<https://www.aguram.org/aguram/carnet-dactualite-04/>

Le ZAN, limites et potentiels / éclairages régionaux pour identifier les gisements de la sobriété foncière :

<https://www.aguram.org/aguram/le-zan-limites-et-potentiels-eclairages-regionaux-pour-identifier-les-gisements-de-la-sobriete-fonciere/>

THÉMATIQUE 3

Cohésion des territoires, coopérations transfrontalières

Problématique et besoins d'accompagnement identifiés

Si la Moselle est frontalière de deux pays, les enjeux et les besoins identifiés par les élus locaux concernent davantage la relation avec le Luxembourg.

Les défis induits par la proximité de la frontière sont nombreux : mobilité, travail et désormais télétravail, coopérations sanitaires, gestion de la petite-enfance, prix de l'immobilier, fiscalité, etc. Concrètement, les questions liées à la pression foncière (pression très forte sur le logement et l'habitat sur le nord mosellan qui induit des difficultés à se loger notamment pour les non frontaliers, et des prix en hausse sur les territoires de plus en plus éloignés de la frontière) et à la mobilité, sont les principaux enjeux identifiés par les acteurs de terrain.

Sur la gouvernance, la manque de structuration et de travail en commun du côté français et de connaissance des institutions luxembourgeoises, sont sources de difficultés. Le rôle de l'État, qui a installé dans le cadre du travail amont des commissions intergouvernementales (CIG), un comité consultatif de co-développement France-Luxembourg, composé d'élus, comme assemblée d'une stratégie côté français à construire, est majeur.

La définition de la bonne échelle de coopération à mettre en place, du chef de file et de l'outil juridique approprié est donc au centre des enjeux. S'en suivra la question de l'ingénierie, et des moyens financiers alloués pour et par les collectivités.

Exemples d'actions mises en œuvre :

- *démarche MORO franco-allemande pour l'expérimentation d'un concept d'agglomération transfrontalière sur le territoire de l'eurodistrict SaarMoselle (équipe : AGL-AGURAM)*
- *démarche IBA portée à l'échelle du GECT Alzette Belval FR-LU*
- *stratégie mobilité portée par le pôle métropolitain frontalier*
- *installation par l'État FR du comité consultatif de codéveloppement France Luxembourg*
- *stratégie Luxembourg in transition, portée par le gouvernement LU*
- *projet MMUST – INTERREG*
- *Metz et Metz métropole : observatoire des gisements fonciers pour l'habitat dans les quartiers messins, et propositions de stratégies foncières pour développer l'agriculture périurbaine au sein de la métropole (Aguram)*

Structures identifiées pour un possible accompagnement

- ANCT : contacter la préfecture ou les sous-préfectures/ la DDT ou ses délégations territoriales : beatrice.mougel@moselle.gouv.fr / lisa.eder@moselle.gouv.fr / ddt@moselle.gouv.fr
- Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) : Aurélien Biscout - Aurelien.biscout@mot.asso.fr
- Eurodistrict SaarMoselle : [Florence Guillemin - florence.guillemin@saarmoselle.org](mailto:Florence.Guillemin@saarmoselle.org)
- Pôle métropolitain frontalier du Nord lorrain (PMF) : Marie Azambre - Marie.AZAMBRE@agglo-thionville.fr
- Cerema : sujet mobilités : Solenne Cortès - solenne.cortes@cerema.fr /
sujet foncier : Marie-Laurence Claudon – marie-laurence.claudon@cerema.fr
- AGURAM : contact@aguram.org / Damien Leve - dleve@aguram.org /
Fabien Soria - fsoria@aguram.org
- CAUE57 : contact@caue57.com / arnaud.spet@caue57.com

Pour aller plus loin :

Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) :

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/la-mot/presentation-mot/>

IBA- GECT Alzette Belval :

<https://preibaab.gectalzettebelval.eu/>

Démarche MORO :

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/le-projet-moro-ou-comment-renforcer-le-developpement-territorial-et-lamenagement-du-territoire-dans>

Aides financières site Europe en France :

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr>

Projet MMUST :

<https://www.mmust.eu/projet.html>

Démarche Luxembourg in transition :

<https://luxembourgtransition.lu/>

Dépasser les limites administratives pour construire des alliances entre les territoires (extraits des expertises de l'AGURAM) :

https://www.aguram.org/wp-content/uploads/2023/01/12_AGURAM_Expertises_cooperation-territoriale.pdf

L'Europe par les territoires, Points FNAU n°10 :

<https://www.fnau.org/fr/publication/leurope-par-les-territoires/>

THÉMATIQUE 4

La participation citoyenne

Problématique et besoins d'accompagnement identifiés

D'une manière générale aujourd'hui, la participation citoyenne est au stade d'émergence, y compris en Moselle. Il ne s'agit pas d'opposer démocratie représentative et démocratie participative mais montrer comment la participation citoyenne vient enrichir la démocratie représentative. L'amélioration du service public (via notamment la notion d'expertise d'usage) constitue également un enjeu fort qui se joue derrière la participation citoyenne.

Les collectivités représentées indiquent qu'il est parfois difficile de mobiliser, sensibiliser et informer les citoyens. Plusieurs besoins sont identifiés notamment en termes de :

- conseil en amont (AMO) sur la définition de la démarche : quelle cible, quel type de participation, quel suivi et retour à prévoir etc. ?
- un besoin d'appui pour le « faire » : comment va-t-on chercher les citoyens ?
- enfin, un besoin d'accompagnement et d'appui sur le volet « animation », qui nécessite des compétences spécifiques (pédagogie, gestion des interventions,

Exemples d'actions mises en œuvre :

- mise en place de différentes instances mobilisant les citoyens comme un conseil de développement (à la CA de Forbach par exemple), comité de transition écologique, conseil des sages, conseil municipal des jeunes (Ville de Thionville), maison des projets etc.
- organisation d'ateliers thématiques sur la stratégie de territoire et les façons de l'habiter (exemple du PNR des Vosges du Nord et de Thionville 2030)
- Metz et Metz métropole : Diagnostic d'usage pour la reconfiguration/végétalisation des cours d'écoles de la ville

(<https://www.aguram.org/aguram/vegetalisation-des-cours-decole-a-metz-quand-la-nature-sinvite-a-la-recre/>), intégration de l'avis des habitants (diagnostic en marchant, atelier de concertation) pour la construction du plan d'actions de redynamisation du quartier Outre-Seille, implication des usagers et représentants de la société civile pour optimiser les mobilités cyclables en centre-ville (<https://www.aguram.org/aguram/evaluation-de-la-cyclabilite-de-lhypercentre-messin/>), association des groupes d'usagers pour mieux comprendre les habitudes et besoins de mobilité des seniors (étude de marchabilité du quartier Sainte-Thérèse : <https://www.aguram.org/aguram/mobilite-des-seniors-pourquoi-comment-favoriser-la-marche-experimentations-dans-le-quartier-sainte-therese-a-metz/>).

Structures identifiées pour un possible accompagnement

- ANCT via l'équipe de Territoires d'engagement : Matthieu Angotti – matthieu.angotti@anct.gouv.fr
- DREAL Grand Est : Céline Thiel Bravo – chargée de mission participation citoyenne - celine.thiel-bravo@developpement-durable.gouv.fr
- Citoyens et Territoires : <https://citoyensterritoires.fr/>
- Cerema : Marie-Laurence Claudon – marie-laurence.claudon@cerema.fr
- Aguram : contact@aguram.org / Marc-Philippe Casalis - mpcasalis@aguram.org
- CAUE57 : contact@caue57.com / arnaud.spet@caue57.com
- MATEC : contact@matec57.fr

Pour aller plus loin :

La charte de la participation du public :

<https://www.ecologie.gouv.fr/charte-participation-du-public#e2>

Plateforme dédiée à la participation citoyenne :

www.participation-citoyenne.gouv.fr

Enquête du Cerema sur les pratiques de participation mises en œuvre par les collectivités :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/enquete-pratiques-participation-mises-oeuvre-collectivites>

Memento de la participation citoyenne réalisée par la DREAL Grand Est

<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/un-memento-a-disposition-des-ddt-et-collectivites-a20891.html>

THÉMATIQUE 5

La reconquête de l'activité en centre-ville ou centre-bourg

Problématique et besoins d'accompagnement identifiés

Une perte d'attractivité des centres-villes et des centres-bourgs, une baisse de la fréquentation des commerces et de l'artisanat, liée à des facteurs multiples, comme la multiplication de l'offre en périphérie, l'évolution des modes de consommation (seconde main) et des canaux de distribution (internet), les contraintes liées au stationnement (offre et coût), le coût des loyers en centre-ville, une prise de conscience des consommateurs pour consommer moins et mieux.

La nécessité d'avoir une approche globale pour agir sur la revitalisation du commerce et de l'artisanat, de mener des actions sur les logements, sur la mobilité et le stationnement, sur le cadre de vie et les espaces publics, sur l'animation pour faire revenir des habitants et des consommateurs en centre-ville.

Les besoins d'accompagnement identifiés portent sur :

- une ingénierie globale pour penser, créer et animer les projets.
- le financement : pour les porteurs de projets en s'appuyant sur des financements qui ont fait leur preuve, comme le FISAC (Etat - CL).

Exemples d'actions mises en œuvre :

- *Recentrer le centre-ville ou le centre bourg :*

→ utiliser les leviers réglementaires du PLU/PLUi : délimiter un périmètre de sauvegarde des locaux commerciaux situés en RDC en centre-ville (interdire le changement de destination), exclure certaines activités (services, petite restauration). En dehors de ce périmètre, autoriser le changement de destination pour lutter contre la vacance (Bouzonville).

→ mettre en place des outils coercitifs, comme la taxe des locaux vacants (Thionville)

- *Repenser l'offre et adapter la temporalité des activités : travailler avec les commerçants pour réfléchir aux horaires d'ouverture des commerces (plus tôt, plus tard, ouverture pendant pause déjeuner) ou des horaires spécifiques (nocturnes), pour mettre en place des outils innovants (boîtes électroniques pour récupérer les commandes, nouveaux outils de communication) / « ma ville autrement ». À Sarreguemines, une commerçante dans le prêt-à-porter a gagné en visibilité en créant régulièrement des vidéos de présentation de ses collections sur les réseaux sociaux. A Thionville, mise en place des « cafés du commerce », un lieu d'échange entre les commerçants et les représentants de la ville, mais également démarche de concertation élargie intégrant les commerçants pour la construction du plan d'actions pour la redynamisation du centre-ville (<https://www.aguram.org/aguram/thionville-synthese-des-groupes-de-travail-redynamisation-du-centre-ville/>).*
- *Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises déjà implantées pour construire le tissu économique du centre-ville de demain à partir des acquis et des besoins des consommateurs (Thionville). Participation financière aux loyers pour la 1ère année d'installation (Forbach).*
- *Mener une stratégie d'action globale (organiser, communiquer, animer), symbolisée par un lieu (maison du projet, office du commerce et de l'artisanat) et incarné par une équipe dédiée (association, manager, élus). Thionville - création de l'Office du commerce et de l'artisanat du centre-ville. A Bouzonville, le tandem manager de centre-ville / relance de l'association locale a été un moteur pour la reconquête de la principale rue commerçante de la ville.*

Structures identifiées pour un possible accompagnement

- ANCT : contacter la préfecture ou les sous-préfectures/ la DDT ou ses délégations territoriales beatrice.mougel@moselle.gouv.fr / lisa.eder@moselle.gouv.fr / ddt@moselle.gouv.fr
- Banque des territoires : Cyril.mangin@caissedesdepots.fr - Tom.grillot@caissedesdepots.fr - Delphine.untersinger@caissedesdepots.fr
- CMA : Accompagner les porteurs de projets, reprise/transmission d'entreprise : serviceclient@cma-moselle.fr
- Permettre aux collectivités d'identifier leur tissu économique artisanal et ses enjeux, et les accompagner dans la mise en place d'animations et d'actions en faveur du développement de l'économie artisanale (sensibilisation collective multithématique des dirigeants, accompagnement individuel de ces derniers sur des enjeux identifiés, sensibilisation des jeunes publics / des demandeurs d'emploi aux métiers de l'artisanat, promotion de l'artisanat autour de label tel que Métiers d'Arts, MOSL, EcoDefis, RéparActeurs) / Contact : jehrenfeld@cma-moselle.fr
- CCI : dae@moselle.cci.fr
- Cerema : Marie-Laurence Claudon – marie-laurence.claudon@cerema.fr
- Aguram : contact@aguram.org / Clément Boniteau - cboniteau@aguram.org et Damien Leve - dleve@aguram.org
- CAUE57 : contact@caue57.com / arnaud.spet@caue57.com
- MATEC : contact@matec57.fr

Pour aller plus loin :

14 fiches pratiques de revitalisation – Cerema :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/revitaliser-centres-bourgs-fiches-du-cerema-appuyer>

Guide pratique de revitalisation :

<https://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-durable-urbanisme-construction-patrimoine/Amenagement-durable/Revitalisation-des-centres-bourgs/Guide-pratique-pour-revitaliser-le-centre-bourg>

Exemples – accompagner le renouveau des villes petites et moyennes :

<http://www.fnau.org/fr/publication/accompagner-le-renouveau-des-villes-petites-et-moyennes/>

Outils « commerce » (Banque des territoires) :

<https://www.banquedesterritoires.fr/nos-dispositifs-de-relance-pour-le-commerce>

Outils « Redynamisation de commerces et de services de proximité » (ANCT) :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/redynamisation-de-commerces-et-de-services-de-proximite-169>

Guide revitalisation commerciale (ADCF) :

<https://www.adcf.org/articles-les-enjeux-de-revitalisation-commerciale-l-adcf-diffuse-un-nouveau-guide-4938>

Démarches de redynamisation et projets urbains (extraits des expertises de l'AGURAM) :

https://www.aguram.org/wp-content/uploads/2023/01/02-03_AGURAM_Expertises_redynamisation_projets-urbains.pdf

Accompagner le renouveau des villes petites et moyennes, Traits d'agences N°36 :

<https://www.fnau.org/fr/publication/accompagner-le-renouveau-des-villes-petites-et-moyennes/>

Le portail national de l'artisanat
<https://www.artisanat.fr>

Le livre blanc de l'immobilier d'entreprise artisanale
https://www.cma-idf.fr/dl.php?table=ani_fichiers&nom_file=Lrimmobilier-dentreprise-artisanale-Livre-Blanc.pdf&chemin=uploads/_crma_2016

InfoArtisanat, veille documentaire sur l'artisanat
<https://infoartisanat.artisanat.fr/>

Contacts

Délégué territorial de l'ANCT : Laurent Touvet, préfet de la Moselle
Délégués territoriaux adjoints : Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle,
et Jérôme Giurici, directeur départemental des territoires de la Moselle

Les services :

- **Direction de la coordination et de l'appui territorial :**

Lydie Leoni, directrice de la coordination et de l'appui territorial :

lydie.leoni@moselle.gouv.fr / 03 87 34 84 20

Béatrice Mougel, cheffe du bureau de l'aménagement du territoire :

beatrice.mougel@moselle.gouv.fr / 03 87 34 88 57

Lisa Eder, adjointe : lisa.eder@moselle.gouv.fr / 03 87 34 88 92

- **Direction départementale des territoires :**

Valérie Muller, cheffe de projets : valerie.muller@moselle.gouv.fr / 03 87 34 34 72

Johann Ribes, chargé de mission territoires : johann.ribes@moselle.gouv.fr / 03 87 34 34 66

Yann Grossmann, chargé de mission territoires : yann.grossmann@moselle.gouv.fr / 03 87 34 83 35